

Le 12^{ème} concours des entrées de ville

C'est en réaction contre la dégradation des paysages urbains aux entrées de nos villes que le sénateur Ambroise Dupont a préconisé et obtenu en 1995 l'insertion dans le code de l'urbanisme de dispositions destinées à les requalifier (art L111-1-4). La Ligue Urbaine et Rurale, encouragée par les pouvoirs publics, a alors décidé de lancer un concours annuel destiné à montrer qu'avec l'aide de maîtres d'œuvre qualifiés, des collectivités territoriales parvenaient à concevoir et réaliser des entrées de ville de haute qualité.

Le jury de la 12^{ème} édition s'est réuni le 30 juin 2012. Comme les années précédentes le Sénat a accueilli le 14 novembre, au Palais du Luxembourg, la cérémonie de remise des prix.

Pour l'édition 2013 que nous lançons et qui sera étendue aux opérations de reconquête des franges urbaines bénéficie d'un soutien de Madame la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement aux côtés du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

1er Prix 2012: Ville de Longué-Jumelles (Maine-et-Loire) - Agence Phytolab

Création d'une entrée de ville sur une friche industrielle permettant un accès direct au centre-ville: Le jury souligne la qualité des aménagements, en particulier paysagers, réalisés sur le thème de l'eau autour d'un moulin réhabilité.



Diplôme d'honneur: Ville du Teil (Ardèche)

Aménagement de l'entrée nord sur une friche ferroviaire.



La sénatrice du Maine et Loire Catherine Déroche et le sénateur de l'Ardèche Michel Teston accompagnaient M. Frédéric Mortier, maire de Longué-Jumelles et M. Olivier Péverelli, maire de la ville du Teil. Les élus et les concepteurs étaient venus accompagnés de nombreux collaborateurs.



Christian Pattyn

Le président de la Ligue Urbaine et Rurale, Christian Pattyn a accueilli les participants en précisant que pour la première fois cette année le concours avait été organisé conjointement avec la fédération Patrimoine-Environnement en saluant la présence de son président, M. Kléber Rossillon et de son président délégué, le Bâtonnier Alain de la Bretesche. Les présidents des deux associations organisatrices étaient entourés de membres des bureaux et des conseils d'administration.

Christian Pattyn a ensuite lu le discours d'ouverture du Sénateur Ambroise Dupont retenu par une réunion parlementaire (voir encadré).

Discours d'ouverture du Sénateur Ambroise Dupont



Monsieur le Président Pattyn,
Monsieur le Président Rossillon,
Cher Monsieur Mignauw,
Cher Bâtonnier de la Bretesche,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand regret que je ne peux être parmi vous ce soir pour ouvrir comme de coutume la 12^{ème} cérémonie de remise des prix du concours des entrées de villes, une nouvelle fois ici, au Palais du Luxembourg. J'aurai peut-être le plaisir de venir vous saluer à la fin de la cérémonie si la réunion qui me retient et que je préside en ce moment me l'autorise.

Je tiens tout d'abord à remercier spécialement le Président Jean-Pierre Bel qui a une nouvelle fois répondu à mon appel pour accueillir cette manifestation dans les murs du Sénat ainsi que l'organisation du cocktail qui suivra la remise du prix.

Ensuite, en cette période tumultueuse et économiquement difficile, je voulais vous dire

le plaisir que j'ai eu cette année à voir la Fédération Patrimoine Environnement, dont je salue le Président Rossillon, rejoindre la Ligue Urbaine et Rurale dans le combat qu'elle mène depuis maintenant douze ans pour la promotion et la défense de notre cadre de vie. C'est une grande satisfaction que de voir deux si belles associations nationales reconnues d'utilité publique s'engager côte à côte dans la lutte contre l'étalement urbain et la reconquête de franges urbaines en déshérence. Je m'en réjouis et leur souhaite la plus belle et fructueuse collaboration possible.

Ce rapprochement est sans doute un signe des temps. Dans les périodes difficiles les hommes, les forces doivent se rassembler pour continuer à progresser. Les idées se confrontent pour mieux converger. A tous les niveaux, dans tous les domaines. L'urbanisme n'échappe pas à cette tendance, il est lui aussi en mutation.

L'heure est à un urbanisme de concertation, décentralisé et assumé, pour reprendre le sujet d'une tribune que j'ai signée ce mois-ci dans le magazine « Technicités », magazine des professionnels de la ville et des territoires. L'urbanisme et son adaptation aux besoins locaux sont un véritable défi pour les collectivités territoriales, en proie à la complexification du droit, à l'enchevêtrement des procédures et à la diminution du rôle de l'Etat, particulièrement en cette période d'accélération de l'acte de décentralisation.

Le Grenelle de l'environnement, lancé il y a maintenant 5 ans a contribué à créer une prise de conscience globale sur les conséquences de l'étalement urbain. Vous le savez, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 avait prévu des mesures de restructuration et se voulait simplificatrice et équilibrée entre les impératifs environnementaux, économiques et sociaux.

Rapporteur pour avis sur ce texte et par ailleurs missionné par le gouvernement pour réformer la loi de 1979 sur la publicité extérieure, un certain nombre de propositions ont connu des traductions législatives, parmi lesquelles la suppression progressive des préenseignes dérogatoires, l'adaptation communale en matière de règlement local de Publicité (RLP) qui ne pourront qu'être plus restrictifs que le règlement national. L'élaboration, la révision et la modification des RLP seront également alignées sur les règles applicables aux PLU, sous la responsabilité des élus, il faut le souligner, et donc sous le regard de leur population.

Malgré certains aménagements du décret d'application de la loi paru le 30 janvier 2012 et que l'on peut regretter, les effets de telles mesures seront visibles à moyen terme. Il me semble indispensable de faire naître des dynamiques de ce type, afin que la réflexion urbanistique et paysagère devienne une habitude.

Le grand projet du Grenelle porte ses fruits, il a lancé le débat et posé les bases de nouvelles initiatives locales et collectives. Le choix qui est fait, de plus en plus souvent, sur le terrain, de privilégier des procédures de réflexion et de collaboration plutôt que des dispositions contraignantes purement législatives ou réglementaires est devenu une réalité. Les politiques de partenariats se développent entre les acteurs économiques, les administrations et aussi les usagers, les citoyens, dont la qualité vécue et perçue du cadre de vie est devenue une priorité. C'est une grande avancée. Il faut le faire savoir.

Le développement urbain ne peut aujourd'hui se faire sans la participation et le consentement des acteurs qui influencent l'évolution du territoire, votre présence à tous ce soir en est la preuve vivante.

Je reviens donc à notre 12^e concours qui va voir récompenser la ville de Longué-Jumelles et la ville du Teil que je suis heureux d'honorer ici, en présence de leurs Maires, Messieurs Frédéric Mortier et Olivier Pévèrelli et les féliciter pour la qualité de leurs aménagements. Ce prix illustre encore une fois l'importance de la réflexion et de la collaboration dans le réaménagement de notre territoire, la rencontre d'une volonté communale forte avec le talent et les compétences de ses partenaires paysagistes, urbanistes-architectes et des associations de préservation et de valorisation du patrimoine et du cadre de vie.

Pour conclure, je vous remercie toutes et tous très chaleureusement pour votre présence ici ce soir, et je citerai cette phrase de Jean Dubuffet que j'aime particulièrement : « Tout est paysage » !

Je laisse à présent à M. Mignauw le soin de vous en dire plus sur les lauréats.

Ambroise DUPONT
Sénateur du Calvados
Président de l'Union Amicale des Maires du Calvados
Vice-président de la commission de la Culture du Sénat

Les prix pour la ville de Longué-Jumelles ont été remis, en présence de Mme la sénatrice Deroche et de Mme Sophie Alexinsky, rapporteur du projet auprès du jury, par Mme Stéphanie Dupuy-Lyon, sous directrice de la qualité du cadre de vie, représentant les deux ministères (ministère chargé de l'écologie et du développement durable, MEDDE, et ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement, METL) à Monsieur Frédéric Mortier, maire et à Monsieur Frédéric Fourreau, paysagiste, maître d'œuvre du projet.



Mme Dupuy-Lyon remettant le 1^{er} prix à M. Mortier

Remise du 1^{er} prix à la ville de Longué-Jumelles

Madame la Sénatrice du Maine et Loire,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames et Messieurs

Je suis très heureuse et honorée de participer à la cérémonie de remise du prix du douzième concours des entrées de ville, organisé par la Ligue Urbaine et Rurale et la Fédération patrimoine-environnement. Je me retrouve dans les propos de Monsieur le sénateur Ambroise DUPONT, vice-président de la commission des affaires culturelles, lus par M. Christian PATTYN, président de la Ligue Urbaine et Rurale, car tous les sujets évoqués par M le sénateur nous concernent plus particulièrement.



*Madame Dupuy-Lyon
avec la sénatrice Deroche*

Je tiens à rappeler l'intérêt que le ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, et le ministère de l'égalité des territoires et du logement, portent à ce concours. Et, plus particulièrement la sous-direction de la qualité du cadre de vie dont j'ai la charge, au sein

de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages. J'aurais l'occasion d'y revenir lorsque j'évoquerai le patronage de l'édition 2013.

En effet, la qualité des entrées de nos villes en termes de paysage, d'urbanisme, et plus globalement de cadre de vie, s'inscrit au cœur de nos missions.

L'enjeu est bien, avant toute intervention, c'est-à-dire bien en amont des opérations, d'appréhender les transformations paysagères que vont générer nos choix de développement sur nos villes et nos villages, choix qui sont notamment traduits dans les documents d'urbanisme. Il s'agit en effet de réfléchir l'évolution et le développement de nos villes avec une vision globale et prospective à plus ou moins long terme et d'imaginer, avant même de concevoir les projets, le cadre de vie que l'on va générer. L'enjeu est bien pour chaque élu, de concevoir un projet pour son territoire et de le mettre en œuvre en considérant différents pas de temps.

Nous ne prenons que trop tardivement conscience des conséquences d'opérations réalisées au coup par coup sans vision d'ensemble sur notre cadre de vie. Par ailleurs, il ne peut y avoir de modèle-type de développement selon ce qui pourrait s'apparenter à une typologie de villes. C'est à chacun, élus, habitants, acteurs divers du territoire, de décider, ensemble, de ce qui sera leur cadre de vie, demain.

La France est riche de la diversité de ses paysages. Aussi, pour ne pas mettre à mal cette richesse, c'est-à-dire pour lutter contre la banalisation de nos paysages, et mieux encore, dans le but d'accroître cette richesse, c'est à chacun, sur son territoire, d'être créatif pour réinventer les multiples visages de nos villes de demain.

Le concours des entrées de ville démontre, depuis 12 ans maintenant, qu'il est possible de faire aboutir de bons projets véritablement ancrés dans les territoires grâce à des équipes responsables : des maires en première ligne mais aussi de multiples acteurs qu'ils soient économiques, sociaux, spécialistes des transports ou encore des professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes...).

Ce concours soulève des enjeux qui vont au-delà d'une simple question d'esthétique, d'aménagement de voiries ou de giratoires. Il s'agit, par une entrée architecturale, urbanistique et paysagère, de créer un cadre de vie de qualité, de repenser l'accessibilité à la ville, les diverses mobilités, de redynamiser les commerces en centre-ville, alors que les usages évoluent dans ce domaine, et que, par ailleurs, la lutte contre l'artificialisation des sols est devenue une priorité. Il s'agit bien là de satisfaire un développement vivable, viable et équitable.

Pour répondre à ce problème de production d'un cadre de vie de qualité, il est nécessaire de conjuguer une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre, toutes deux de qualité. Autrement dit, il faut, d'une part, une commande politique claire, des élus motivés, exigeants et cohérents dans leurs demandes, et d'autre part des équipes de maîtrise d'œuvre compétentes à même d'aider l'élu à mettre en forme et à proposer un "projet" à débattre avec ses concitoyens. Ceci, dans un domaine particulièrement complexe de l'aménagement et de l'urbanisme où seule la pluridisciplinarité des équipes de maîtrise d'œuvre permettra une réponse optimale aux cas complexes.

C'est la raison pour laquelle, Le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement a souhaité apporter son soutien à l'édition 2013 du concours qui se verra étendu aux opérations de reconquête des franges urbaines aux côtés du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain est un objectif prioritaire. La maîtrise du développement urbain est un enjeu capital. La présence de la nature en ville est devenue une aspiration comme le rappelle l'appel à candidature pour la 13^{ème} édition du concours, dont l'appel à projet est lancé maintenant.

Si les franges urbaines, dont font partie les entrées de ville, sont bien identifiées comme des lieux à forts enjeux, elles sont rarement reconnues comme territoires, et donc rarement appréhendées du point de vue des paysages.

Définies par rapport aux territoires qui les jouxtent et perçues comme des espaces de tensions, de mutations, les franges génèrent rarement chez les usagers de la ville et les habitants, un paysage/un projet de vie.

L'enjeu est donc de faire reconnaître ces espaces à la fois comme espaces de transition mais également dans leur épaisseur, comme territoires à part entière et, en outre, de les valoriser comme espaces de vie.

C'est en donnant à ces franges une existence réelle, une épaisseur, en recréant du lien, des connexions et une cohérence avec les territoires qui les jouxtent, que l'on parviendra à stabiliser leurs contours, permettant ainsi de lutter contre le gaspillage des terres.

Le projet que nous récompensons aujourd'hui, à quelques kilomètres d'Angers et de Saumur, nous montre le chemin à suivre pour lutter contre le problème majeur de l'étalement urbain, enjeu majeur réaffirmé lors de la Conférence environnementale en septembre dernier, que Mme la ministre Delphine Batho a piloté. Il nous montre le chemin à suivre pour redynamiser nos villes moyennes, nos centres villes anciens, et redonner du sens à nos commerces de proximité, alors que les débats sur l'urbanisme commercial se font de plus en plus nombreux ces derniers mois.

La particularité de ce projet est qu'il s'appuie au départ sur une partie de territoire qui ne faisait plus paysage, pour redonner une image à la ville. Il va ainsi plus loin que la seule requalification d'une friche industrielle, en arrière de la ville mais répond intelligemment et singulièrement à des problématiques urbaines liées à l'évolution et à la mutation de territoires : un contournement routier comme en ont connu de nombreuses villes, avait conduit à un report de l'entrée de la ville aux limites de l'agglomération.

En effet, les équipes de maîtrise d'œuvre ont su tirer parti des points forts du territoire (un moulin, une minoterie, la présence de l'eau dans la ville, des commerces de proximité, ...). Ils ont su transformer un arrière de ville en une entrée de ville, entrée de qualité, en répondant aux problématiques de transport, de stationnement et en menant une réflexion plus globalement non seulement sur les mobilités, mais en lien avec la requalification du centre-ville.

J'ai ainsi plaisir à remettre aujourd'hui ce 1^{er} Prix de la Ville de Longué-Jumelles, pour le projet d'aménagement de l'entrée de la ville et de son jardin hydraulique, et d'adresser toutes mes félicitations à monsieur le maire, aux équipes de maîtrise d'œuvre, ... à tous ces professionnels qui, en unissant leurs compétences, réussissent à améliorer la qualité de nos entrées de ville.

Stéphanie Dupuy-Lyon,

sous directrice de la qualité du cadre de vie
 MEEDE-METL



Madame la sénatrice Catherine Deroche a ensuite félicité le maire, Monsieur Mortier et ses équipes ainsi que les maîtres d'œuvre qui ont contribué à cette réalisation remarquable.

La sénatrice C. Deroche avec Mme Dupuy-Lyon

Monsieur Mortier a retracé la genèse du projet. L'avenir de la friche industrielle de l'ancienne minoterie a été au cœur de vifs débats entre les candidats aux dernières élections municipales. M. Mortier voit avec ce premier prix une reconnaissance de qualité pour un projet beaucoup moins coûteux que celui envisagé précédemment. La nouvelle entrée de ville rétablit les liaisons vers le centre commerçant qui avaient été totalement perturbées par les mises en services successives de plusieurs déviations. Il insiste sur la nécessité de soutenir les commerces de proximité et de rétablir la vie sociale dans le centre historique.



M. F. Mortier



M. Fourreau avec M. Mortier

Monsieur Fourreau présente en détail le projet dont la difficulté était de s'inscrire dans une identité de ville ligérienne et de concilier une transition la plus douce possible entre une voie contournant le centre-ville où l'on roule à 90km/h, et un cœur de ville piéton et commercial, intégrant comme point focal un moulin réhabilité. Il s'agissait d'inventer le patrimoine de demain... (voir article ci-après)

Mme Alexinsky et M. Mignauw soulignent la qualité et la finesse d'exécution des aménagements paysagers. La mise en valeur et la requalification d'éléments de patrimoine autour du moulin et des canaux sont des points qui sont très appréciés par les deux associations organisatrices. Ils se félicitent que le projet ait été étendu dans la continuité aux espaces publics du centre-ville : places commerçantes. Le moulin avec les manifestations qui y sont organisées et les commerces sont des garants pour la vie future de ce projet.

Le diplôme d'honneur attribué à la ville du Teil a été remis par M. Charles Bourély qui a organisé pour la LUR les 11 sessions précédentes du concours à Monsieur Olivier Péverelli, maire.

Monsieur Péverelli détaille le projet d'aménagement de l'entrée nord. Celui-ci prévoit la conservation d'une rotonde ferroviaire ainsi que celle de jardins cheminots qui seront requalifiés. Il comprend, sur près de 100 000 m², la transformation de la rotonde en enseigne de bricolage, une enseigne de distribution et un bâtiment de plusieurs petits commerces, une enseigne de restauration rapide, un centre-auto ainsi qu'une zone d'activité artisanale. Les aménagements paysagers amélioreront la lisibilité de l'entrée dans la ville.

L'opération s'inscrit dans un projet de rénovation urbaine qui prévoit la réhabilitation du centre ancien et la requalification de plusieurs places du centre-ville. Le Teil offre plusieurs exemples de reconquête de friches industrielles par des activités artisanales ou culturelles et des services publics rénovés : gendarmerie, centre de secours, maison de retraite et maison de fin de vie.

Monsieur le maire souligne l'importance de cette récompense pour lui et ses équipes. Il témoigne de sa volonté de faire de cette opération une opération exemplaire. La récompense reçue ce soir lui donne plus de poids pour agir auprès des promoteurs privés.

L'objectif de reconquête urbaine, le souci de conservation de lieux de mémoire patrimoniale de la ville (rotonde ferroviaire et jardins cheminots) sont soulignés par M. Mignauw qui a rapporté ce projet auprès du jury. Il témoigne aussi de la qualité remarquable du site naturel parcouru par la nouvelle voie entre plateau ardéchois et Rhône avec des échappées sur le pont suspendu reliant le site à la Drôme et à l'autoroute A7.

Après une séance de photos avec les lauréats, Olivier Mignauw remercie Mme Dupuy-Lyon et Mme Laure Dexcidieux, chef du bureau des paysages et de la publicité, également présente, pour leur implication dans les travaux qui ont abouti au nouveau cahier des charges du concours pour l'édition 2013 : le concours évolue et s'ouvre aux enjeux paysagers plus larges des franges urbaines. Il prend en compte les évolutions de la législation et de la réglementation, depuis le Grenelle-Environnement, qui ont été à nouveau soulignées par le Sénateur Dupont, celles des pratiques des professionnels ainsi que les aspirations de la population et les préoccupations des élus.

Olivier Mignauw remercie Madame la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement pour le soutien qu'elle apporte à l'édition 2013 du concours aux côtés du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Il remercie également de leurs présences les nouveaux partenaires : M. Robert-Max Antoni président de l'association pour la promotion de l'art urbain (séminaire Robert Auzelle), et M. Emmanuel Hyst, président de la Fédération Nationale des Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural). L'Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire



M. Péverelli recevant le diplôme de M. Ch. Bourély



M. Péverelli avec le sénateur Teston

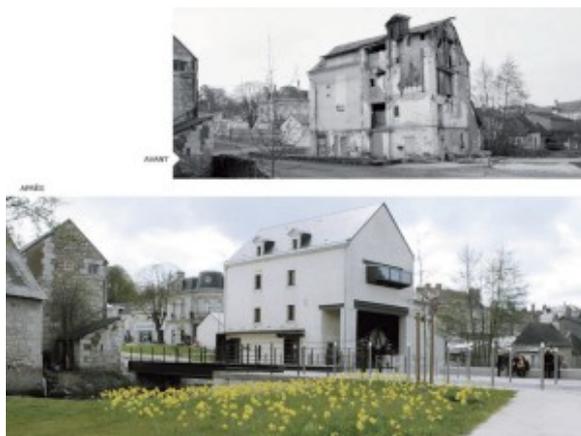
est également devenue partenaire du concours en 2012. Ces partenaires viennent s'ajouter au Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC), à la société Immochan et à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS).



Le président de la LUR, Christian Pattyn, conclut la cérémonie en félicitant les lauréats. Le premier prix apporte un exemple nouveau et original de ce qui peut être fait pour améliorer nos entrées de ville. La qualité et la finesse du traitement du problème posé sont exemplaires. Quant au Teil c'est une commune qu'il connaît bien. Il peut mesurer d'année en année les efforts considérables effectués par la municipalité pour en améliorer l'urbanisme. Il fait part des regrets de Madame Piquéras, sous directrice de l'Architecture à la direction générale des patrimoines, retenue par une réunion budgétaire et de Michèle Prats en voyage pour l'ICOMOS. Il souligne combien nous avons été sensibles à la présence de Madame Catherine Deroche, sénatrice et de Michel Teston, sénateur. Il salue la présence de Catherine Bergeal, qui occupait précédemment les fonctions occupées aujourd'hui par madame Dupuy-Lyon et a, comme son successeur, toujours soutenu ce concours. Il tient à remercier le Président du Sénat pour avoir accepté d'accueillir cette cérémonie dans le cadre prestigieux du palais du Luxembourg, le sénateur Ambroise Dupont pour son appui constant à notre concours, les ministères chargés du développement durable et de la culture qui subventionnent notre concours et nous aident par leurs conseils précieux et nos mécènes privés le CNCC et Immochan. Il remercie également les rapporteurs et les membres du jury dont la tâche est particulièrement délicate. Il invite toutes les personnes présentes à susciter des candidats pour notre treizième concours. La cérémonie se termine par de chaleureux échanges autour du buffet.

LONGUE-JUMELLES (MAINE ET LOIRE) – 1^{ER} PRIX

© Crédit Photo : Agence Phytolab



L'opération consiste en l'aménagement d'une nouvelle entrée de la ville de Longué-Jumelles (7 000 habitants) sur la friche industrielle d'une ancienne minoterie depuis la voie contournant le centre bourg. Le bourg commerçant était en situation arrière, isolé des flux. La nouvelle entrée permet une connexion directe avec le cœur commerçant de la ville par un principe de basculement d'image « d'arrière de ville » à une entrée « plein cœur de bourg ». Cette démarche particulièrement affirmée donne toute sa valeur à cet aménagement.



Les aménagements s'articulent autour de la réhabilitation d'un ancien moulin à eau, « l'hydronef » entièrement restauré et aménagé en lieu de manifestations touristiques et locales sur le thème de l'eau et des roues.

A partir du giratoire créé sur la route départementale se développe intelligemment une voirie soigneusement traitée qui mène en moins de cent mètres d'une vitesse de 90 Km/h à une vitesse de 30Km/h sur une passerelle voiture à passage alterné, contiguë au moulin et qui donne accès au cœur de ville.



Le parking paysagé réalisé en entrée de ville sur une zone inondable, permet l'accès à pied aux commerces et aux équipements du centre-ville, en diminuant la pression automobile. Il permet également la requalification des places du centre ancien en supprimant les parkings existants.

L'étude entrée de ville a été le support d'une véritable réflexion à l'échelle du quartier, sur les liaisons et les cheminements. Cette réflexion a été menée en étroite concertation avec les commerçants.



Des passerelles piétonnes ont été créées au-dessus de la rivière vers les rues du centre ancien. Les percements ont été retravaillés et végétalisés. Un jardin hydraulique s'inscrit dans le « chevelu » hydraulique existant. L'insularité du moulin a été rétablie, avec la création du bassin et du canal alimentant les 3 types de roues de moulin. Des lavoirs anciens ont été mis en valeur. Le thème de l'eau est largement développé autour du moulin.

Un espace piéton en stabilisé reçoit différents marchés de producteurs et la « fête des lavoirs » y est organisée par la ville.

Dans le cadre de cette opération les espaces publics du centre bourg ont été repensés pour valoriser les commerces. Ils ont été largement végétalisés. La place du Marché aux choux, initialement carrefour en enrobé à plat, devient une place jardin s'ouvrant sur le moulin que l'on peut observer à partir du balcon créé depuis la place de Gaulle. Cette mini esplanade haute accueille maintenant la terrasse du restaurant, et est un lieu de rassemblement des adolescents de la commune.

Conception :

Assistant Maître d'Ouvrage :

Patrimoine Moulin

Maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs

Phytolab (paysagiste) ; SNC Lavalin (bet infrastructures)

Superficie : 1 800 m²

Coût des travaux : 2,1 M€ H.T. Réalisé en 2010-2011

Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du moulin

Softage (architecte du patrimoine)



LA 13ÈME ÉDITION : DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LE CONCOURS

Aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain est un objectif prioritaire. La maîtrise du développement urbain est un enjeu capital. La présence de la nature en ville est devenue une aspi-

ration. Aussi le concours évolue et s'ouvre aujourd'hui aux enjeux paysagers plus larges des franges urbaines.

Les organisateurs, la Ligue Urbaine et Rurale, rejointe en 2012 par la fédération Patrimoine-Environnement, souhaitent sensibiliser le public le plus large à la transformation de ces franges urbaines et à l'incidence de leurs évolutions sur les paysages, à travers la promotion des projets lauréats et l'échange d'expériences autour de ces réalisations exemplaires.

Le cahier des charges a ainsi été entièrement revisité, le concours a changé d'intitulé pour devenir le « **concours national des entrées de ville et de reconquête des franges urbaines** ». Il a reçu le soutien de la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement aux côtés du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Les projets lauréats

Le concours a pour objet de récompenser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre d'opérations exemplaires en matière de reconquête de franges urbaines :

- tous les secteurs situés en franges urbaines ou périurbaines qui ont fait l'objet d'un projet de requalification, entrant dans le cadre d'une politique générale destinée à redonner une lisibilité et une structure au territoire considéré en liaison avec le tissu urbain existant ;
- les entrées de ville, les pénétrantes urbaines requalifiées, les abords de gares ferroviaires, portuaires ou aéroportuaires.

Comment concourir ?

- Envoyer le formulaire de préinscription au plus tard le 31 janvier, accompagné du droit d'inscription de 60 € qui correspond à l'adhésion à la Ligue urbaine et rurale,
- Envoyer un dossier complet de candidature au plus tard le 31 mars.

Documents à adresser au siège : 20 rue du Borrégo 75020 Paris, au format papier et numérique.

**Renseignements sur le site www.associations-patrimoine.org
« concours national des entrées de ville et de reconquête des franges urbaines »**

**Faites connaître vos projets et vos réalisations
Valorisez votre politique de promotion du cadre de vie**

**Une distinction pour votre commune, votre projet
55 projets ont reçu n prix ou une distinction depuis 2001**